Département du Rhône

Mairie de Chaponost

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 JUIN 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 19 JUIN à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 13 JUIN deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents: Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Madame Céline VEDRENE (à partir du rapport 24/81), Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Madame Martine MORELLON (a donné procuration à Madame Anaïs VIDAL), Monsieur Jérôme CROZET (a donné procuration à Madame Mégane HERNANDEZ), Madame Monia BEN SLAMA (a donné procuration à Madame Claire REBOUL), Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Monsieur Thomas SAUVAGE (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO).

Absents non représentés : Monsieur Didier DUPIED, Madame Céline VEDRENE (jusqu'au rapport 24/80), Monsieur Laurent JANUEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Rapport n° 24/80 - JEUNESSE

Rapporteur: Madame Mégane HERNANDEZ

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – MJC

Publié le : 20 juin 2024

Transmis en Préfecture le : 20 juin 2024 Exécutoire le : 20 juin 2024 Le maire, Damien COMBET

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de prévention jeunesse, la commune a signé une convention avec la MJC de Chaponost et recruté un animateur de prévention en mars 2023.

Celui-ci intervient en lien étroit avec l'ensemble des partenaires du territoire, en particulier avec l'équipe d'animateurs de la MJC au sein de l'Spass jeunes.

Actuellement, la MJC est fermée chaque été durant tout le mois d'août, à compter du vendredi 26 juillet pour l'année 2024.

Suite au travail de proximité mené par l'animateur prévention jeunesse, il est ressorti un besoin d'accompagnement des jeunes et de présence sur le terrain durant le mois d'août. Il est ainsi proposé d'étendre durant 2 semaines supplémentaires l'ouverture de l'Spass jeunes, du 29 juillet au 9 août 2024.

Afin de garantir l'ouverture de l'Spass jeunes dans de bonnes conditions, il s'avère nécessaire de s'assurer de la présence d'un animateur jeunesse de la MJC en binôme avec l'animateur prévention jeunesse de la commune.

L'animateur de la MJC sera présent sur les 2 semaines du lundi au vendredi de 15 h 30 à 23 h, permettant ainsi l'accueil des jeunes au sein des locaux de l'Spass jeunes, la poursuite du travail d'aller vers et l'organisation d'animations de proximité avec l'animateur de prévention jeunesse.

Cette présence n'étant pas intégrée dans le planning annuel des animateurs de la MJC, elle implique un surcoût en heures supplémentaires à hauteur de 35 h par semaine, soit un total de 70 h.

Aussi, afin de permettre le financement de ces heures supplémentaires, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la MJC.

Délibération:

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

• **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de la MJC de 1 000 €.

VOTANTS	26
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	26

Pour extrait conforme,

Le maire,

Damien COMBET

Le secrétaire, Alexandre MARTIN